

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-CVAE-CHAMP-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

CVAE – Champ d'application

Positionnement du document dans le plan :

[CVAE - Cotation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises](#)

[Champ d'application](#)

La CVAE est due par les entreprises qui remplissent certaines conditions (titre 1, [BOI-CVAE-CHAMP-10](#)).

Toutefois, les entreprises qui exploitent un ou plusieurs établissements dans certaines zones du territoire ou qui réalisent certaines activités peuvent bénéficier d'exonérations ou d'abattements de CVAE accordés sur délibération ou en l'absence de délibération contraire des collectivités territoriales ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (titre 2, [BOI-CVAE-CHAMP-20](#)).